

## MAIRIE DE LIMONS

### Département du Puy-de-Dôme – Arrondissement de Riom **PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2023**

Le 16 mai 2023 à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Limons dûment convoqué s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Matéo MOREL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 mai 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

Présents : MMES et MM. Matéo MOREL, Laurence SOULERAS, Astrid ZANUTTO, Bernard GOLFIER, Loïc MORTHON, Florian PARRA, Anthony FAVIER, Sébastien MONTALBAN, Stéphanie BURIAS, Muriel DELAGE et Florian DE OLIVEIRA

Absente excusée : Mme Florence PAYS

Pouvoir : Mme Florence PAYS à Mme Muriel DELAGE

*Autre personne présente : MME Sophie PRODEL, Secrétaire générale*

*Deux personnes présentes dans le public.*

#### I-1°) Election du secrétaire de séance :

Mme Astrid ZANUTTO a été désignée secrétaire de séance.

**Monsieur le Maire demande le rajout à l'ordre du jour, de la nomination de nouveaux membres élus au sein du CCAS. Le conseil municipal accepte à l'unanimité ce nouveau point.**

#### I-2°) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11 avril 2023 :

Le procès-verbal de la réunion du 11 avril 2023 a été adopté à l'unanimité.

#### I-3°) Compte-rendu des décisions prises par le Maire depuis le dernier conseil municipal :

Titre décision	Date	Objet
Personnel	12/04/2023	Arrêté n° 40/2023 portant attribution de l'IFSE à un agent à compter du 15 mars 2023.
Conseil Municipal des Jeunes	12/04/2023	Courrier expliquant la décision de ne pas continuer le Conseil Municipal des Jeunes.
Devis	12/04/2023	Signature du devis de l'entreprise GAMELIN pour la réparation de la serrure antipanique de la porte de la garderie pour un montant de 732 €.
Devis	14/04/2023	Signature du devis de la SEMERAP pour la réparation et le changement de 2 poteaux incendie pour un montant de 7 650,98 €.
Assurance	14/04/2023	Déclaration sinistre bris de glace sur le tracteur suite aux travaux de débroussaillage et la projection d'un caillou.

Association	25/04/2023	Arrêté n° 41/2023 portant autorisation d'un débit de boisson à l'Association USL pour le repas beef/tripes du 1er mai 2023.
Association	25/04/2023	Arrêté n° 42/2023 portant autorisation pour la randonnée « La Limonoise » organisée par l'association Voyages et Loisirs Limonais qui se déroulera le 18 mai 2023.
Association	02/05/2023	Arrêté n° 43/2023 portant autorisation d'un débit de boisson à l'Association Pétanque Limonoise à l'occasion d'un tournoi de Pétanque le 06 mai 2023.
Association	02/05/2023	Arrêté n° 44/2023 portant autorisation d'un débit de boisson à l'Association des Parents d'élèves à l'occasion du marché aux plants et aux fleurs du 14 mai 2023.
Association	02/05/2023	Arrêté n° 45/2023 portant règlementation de la circulation sur la place de l'Eglise et la place Paul Liobat à l'occasion du marché aux plants et aux fleurs de l'APE le 14 mai 2023.
Association	02/05/2023	Arrêté n° 46/2023 portant autorisation d'un débit de boisson à l'Association Voyage et Loisirs Limonais à l'occasion de la marche « La Limonoise » le 18 mai 2023.
Personnel	05/05/2023	Arrêté n° 47/2023 portant mise en congé de maladie ordinaire d'un agent du 04 au 08 mai 2023.
Personnel	09/05/2023	Arrêtés n° 48/2023 au n° 53/2023 portant augmentation du minimum de traitement suite à la hausse du SMIC à compter du 1er mai 2023 pour plusieurs agents.
Personnel	05/05/2023	Arrêté n° 52/2023 portant avancement de grade d'un agent à compter du 15 mai 2023.
Association	09/05/2023	Arrêté n° 54/2023 portant autorisation d'un débit de boisson à l'Association Comité de Jumelage Limons Roupeldange à l'occasion du repas dansant le 13 mai 2023.
Devis	12/05/2023	Signature du devis de MARVALIN pour le remplacement d'une vitre sur le tracteur suite à un bris glace pour un montant TTC de 208,33 € pris en charge par l'assurance.

## II-1°) Tarifs et règlement de la restauration scolaire :

Monsieur le Maire rappelle les tarifs qui ont été choisis en commission scolaire et évoqués lors d'un conseil municipal :

- Enfants utilisant régulièrement le service : 2.90 €
- Enfants ne mangeant que de manière occasionnelle : 4.50 €
- Adultes (enseignants, autres personnes extérieures) : 5.80 €

Madame Laurence SOULERAS explique que cette augmentation survient suite à la hausse du prix des denrées alimentaires. Le choix avait été fait de ne pas augmenter en 2022 mais le budget était très serré fin 2022. La dernière augmentation avait eu lieu en 2018.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'appliquer ces nouveaux tarifs et approuve le règlement intérieur.

## II-2°) Tarifs et règlement de la garderie périscolaire :

Monsieur le Maire rappelle qu'en commission scolaire il a été décidé de supprimer la régie de recettes de la garderie périscolaire.

Il explique que cette régie comporte beaucoup d'inconvénient, notamment pour l'agent régisseur qui est obligé de se rendre régulièrement à RIOM déposer l'argent.

C'est aussi une demande de la trésorerie de supprimer les petites régies.

La tarification se fera comme pour la cantine avec une facture en fin de mois

Monsieur le Maire indique qu'il peut néanmoins avoir un risque d'impayé, comme pour la facturation cantine.

M. Anthony FAVIER trouve que cette suppression est judicieuse.  
Mme Laurence SOULERAS demande si le prélèvement automatique sera mis en place comme pour la cantine ?  
M. le Maire lui indique que les moyens de paiement seront les mêmes, en ligne par TIPI, par prélèvement ou par chèque.  
M. Anthony FAVIER fait remarquer que l'agent en charge de la garderie devra noter les jours de présence ceux qui peut lui donner un surplus de travail.  
M. le Maire lui indique qu'elle le fait déjà matins et soirs.  
M. le Maire explique que la Commune de Luzillat a choisi pour l'instant de garder la régie de recettes pour la garderie. Ils se sont équipés d'un terminal pour les paiements par carte bancaire.

Monsieur le Maire propose de conserver les tarifs de l'année passée à savoir :

- Quotient familial - 500 : → 1,65 €
- Quotient familial + 501 à 900 → 1,75 €
- Quotient familial + 900 à 1200 → 2,00 €
- Quotient familial + 1200 → 2,20 €

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité, de supprimer la régie de recettes de la garderie, de mettre en place la facturation et de conserver les tarifs actuels.

### II-3°) Délibération pour la dénomination du stade de football :

Monsieur le Maire indique que la dénomination du stade aura lieu le 14 juin 2023 à 19h00.  
Il précise que la famille a donné son accord, même si ce n'était pas obligatoire vu que Mme TIXIER était une personne publique.  
Il donne la liste des invités à savoir : la famille, les élus de 1983 à 2008 (lorsqu'elle était élue), les élus actuels, les licenciés du club de football, les membres de l'USL, les anciens agents municipaux et les agents en services. Cela représente environ 120 personnes.  
La population ne sera pas conviée.  
Monsieur le Maire indique que pour le vin d'honneur, une partie sera confectionnée par la cantinière. Il propose aux élus d'en confectionner eux aussi. Et si besoin ce qui manque sera pris à la boulangerie.  
Il indique que la plaque commémorative a été validée.

Les membres du Conseil Municipal, approuvent cette dénomination.

### II-4°) Débat et délibération sur le projet d'habitat adapté proposé par Monsieur Jean-François BARRAUD :

Monsieur le Maire propose de débattre sur le projet présenté par Monsieur Jean-François BARRAUD et de prendre une décision qui s'exercera pour le reste du mandat.  
Monsieur Jean-François BARRAUD étant présent dans le public, Monsieur le Maire lui demande s'il souhaite prendre la parole.  
Ce dernier indique qu'il a tout expliqué lors de sa présentation du 07 mars et qu'il n'a rien à ajouter.  
Ce projet s'inscrira dans le prochain PLUi.  
Monsieur le Maire précise que la Communauté de Communes a fait le choix de laisser au conseil municipal la décision finale et ne viendra pas à son encontre.  
Madame Muriel DELAGE demande plus d'explication, elle était absente lors de la présentation.  
Monsieur le Maire lui précise que le projet se situe vers les Jacquards et que 2 choix sont possibles : soit un projet d'habitat adapté avec la construction de 5 pavillons d'habitation avec pour chacun la possibilité de mettre une caravane ou le choix d'un terrain familial.

Mme Laurence SOULERAS demande qui fait le choix entre les 2 projets ?  
M. Jean-François BARRAUD lui répond que le choix est fait par le Département selon des besoins demandés.  
Mme Laurence SOULERAS demande si la Commune peut choisir un seul des 2 projets ?  
M. Jean-François BARRAUD ne peut pas lui donner de réponse, c'est sûrement la Communauté de Commune qui valide selon les besoins.  
M. Jean-François BARRAUD indique que le terrain familial n'est pas une aire d'accueil comme celle de Lhérat à Randan. En effet l'aire de Lhérat est à l'origine une aire de passage mais qui s'est transformée avec le temps en aire d'accueil à l'année car les familles installées restent sur place.  
M. le Maire et Mme Laurence SOULERAS proposent de voter à bulletin secret. Ce vote permettra de donner une réponse à M. Jean-François BARRAUD.  
Mme Laurence SOULERAS demande combien de personnes un terrain familial est susceptible d'accueillir ?

M. Jean-François BARRAUD indique qu'une famille serait accueillie avec occasionnellement des membres de la famille.

M. Jean-François BARRAUD propose de demander à la personne présente dans le public son avis.

Ce dernier indique qu'il est contre ce projet à cause des nuisances engendrées (problème de tranquillité par exemple).

Mme Laurence SOULERAS précise que tout dépend des personnes accueillies.

M. Florian DE OLIVEIRA précise qu'on ne se sait pas à l'avance qui va venir.

Mme Muriel DELAGE indique qu'il ne faut pas faire une généralité des mauvais exemples.

M. Florian DE OLIVEIRA rappelle que lors du dernier débat beaucoup de mauvais exemple ont été donnés.

M. Jean-François BARRAUD indique que les logements seront gérés par un bailleur social et que des loyers seront demandés.

M. le Maire indique que dans la Commune une famille de gens du voyage a acheté un terrain pour construire une maison d'habitation et qu'une demande pour installer une caravane pendant les travaux sera faite.

Un vote à bulletin secret est décidé.

Le résultat est le suivant :

- 4 voix POUR
- 8 voix CONTRE

Le projet est rejeté à l'unanimité.

Monsieur Jean-François BARRAUD demande que lui soit transmis un courrier officiel. Il remercie le conseil municipal pour son manque de solidarité envers les personnes démunies.

#### II-5°) Délibération facturation spectacle semaine verte :

Monsieur le Maire explique que lors de la semaine verte un spectacle intitulé « élémenterre mon cher Ratson » a été présenté à la salle des fêtes.

Il indique que peu d'enfant de la Commune était présent mais qu'un accord avait été passé avec la Communauté de Communes Plaine Limagne pour une participation financière de 300 € pour la présence d'une cinquantaine d'enfants des centres de loisirs de Maringues et de Randan.

De bons retours ont été faits, les enfants ont beaucoup apprécié le spectacle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de facturer 300 € à la CCPL.

#### II-6°) Délibération location four des Baraques :

Monsieur le Maire rappelle que lors d'un précédent Conseil il a été décidé de louer à un administré le four des Baraques.

Le montant de la location sera de 50 € avec une caution de 500 €

Le choix du versement de cette location aux bénéficiaires du CCAS est proposé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de facturer 50 € la location du four des Baraques au profit du CCAS de Limons.

#### II-7°) Mutuelle communale :

Monsieur le Maire indique qu'une réunion publique pour les habitants de Limons se tiendra à la salle des fêtes le 27 juin 2023 à 19h afin de présenter la mise en place d'une mutuelle communale. Des flyers seront distribués dans les boîtes aux lettres.

#### II-8°) Maisons des Associations – Choix de l'entreprise pour l'étude de sol :

Monsieur le Maire indique que deux devis ont été établis pour l'étude de sol, phase obligatoire avant le début des travaux.

- ARMASOL FIMUREX, pour un montant de 1 380 € TTC
- TUDSOLS, pour un montant de 1 800 € TTC

Monsieur le Maire propose de choisir l'entreprise la moins disante.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, choisissent l'entreprise ARMASOL FIMUREX.

## II-9°) Nomination de nouveaux membres du conseil municipal au CCAS :

Monsieur le Maire indique que suite à la démission de 2 membres élus au Conseil d'Administration du CCAS, il convient de les remplacer. Une délibération est nécessaire.

Mesdames Stéphanie BURIAS et Astrid ZANUTTO se portent volontaires.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, nomment membres élus au Conseil d'Administration du CCAS, Mesdames Stéphanie BURIAS et Astrid ZANUTTO.

Monsieur le Maire indique qu'une réunion pour la préparation du passage du Tour de France féminin aura lieu mardi 23 mai 2023 à 20h00.

## III-1° Rapport des Commissions Municipales et Communautaires :

### Commission finances et affaires générales :

Madame Laurence SOULERAS fait un tour de table pour connaître les élus présents lors de la fête du pain du 3 juin.

Le repas sera le même que l'année précédente, ainsi que la buvette.

Monsieur le Maire précise qu'il y aura plus de pain, 3 fournées seront faites.

Concernant les barnums, l'installation sera identique aux années précédentes avec en cas de pluie la mise en place des barnums pliants de la Commune.

### Commission Scolaire et Culturelle :

La commission ne s'est pas réunie.

### Commission Travaux, Voirie, Environnement et Agriculture :

Monsieur Bernard GOLFIER indique que le tracteur est actuellement en réparation chez MARVALIN à cause d'un problème de fuite hydraulique sur la fixation de l'épareuse qui est trop lourde. Une solution a été proposée par MARVALIN avec la mise en place d'une platine de renforcement. Tous ces travaux sont pris en charge dans la garantie. La mise en place de la platine se fera sur place aux ateliers municipaux.

Monsieur Bernard GOLFIER évoque la demande d'un administré concernant la clôture du fond de la cour de l'école. Cette personne souhaite mettre dans son terrain des chevaux de type Shetland et veut que la clôture soit assez résistante.

M. le Maire indique qu'il a précisé à la personne qu'il faudra installer dans son terrain une clôture électrique afin que les chevaux ne puissent pas accéder à la clôture mitoyenne par sécurité pour les enfants.  
M. Bernard GOLFIER indique que la clôture n'est pas dans un très bon état.  
M. Anthony FAVIER demande si la clôture est en limite de propriété ?  
M. Bernard GOLFIER lui répond que oui.  
M. le Maire précise qu'en cas de réfection de cette clôture, les frais seront pris en charge à hauteur de 50/50.  
M. Anthony FAVIER demande si la réglementation permet l'installation d'animaux aux abords d'une école.  
Une recherche sera faite et une décision prise ultérieurement sur la réfection de cette clôture.

### Commission affaires économiques et nouveaux habitants :

La commission ne s'est pas réunie.

La commande des cadeaux pour les nouveaux habitants a été faite.

### Commission Fêtes Sport et Associations :

La commission ne s'est pas réunie.

### Commission Informations, communications, développement et cérémonies :

La commission ne s'est pas réunie.

### Commissions CCPL :

Monsieur Loïc MORTHON a assisté à la commission communautaire numérique. A été abordé l'évolution de la maison France Services avec des difficultés concernant le peu de demande en conseil numérique. Proposer ces conseils à toutes les Communes de la CCPL est évoqué.

Un projet va être élaboré avec les adhérents du FAB Lab, un billard fabriqué avec de la récupération.

Le FAB Lab manque de place, l'idée de le délocaliser dans l'ancienne école est évoqué mais le Président n'y est pas favorable.

Une présentation du site internet de la CCPL a été faite notamment l'accès pour les élus.

Madame Laurence SOULERAS demande si sa suppléante peut se rendre à une réunion de la SEMERAP à laquelle elle ne peut pas assister. Madame Stéphanie BURIAS ne peut pas s'y rendre non plus.

Monsieur le Maire a assisté à une réunion de présentation du bilan du questionnaire proposée aux familles sous forme de jeux.

### III -2°) Communications du Maire :

#### SBA composteur

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 les communes devront toutes être équipées d'un composteur qui sera mis à disposition des habitants. Un questionnaire élaboré par le SBA sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres.

#### Scène fête de la musique Luzillat :

Une demande de prêt du podium a été faite par la Présidente de l'association ASL qui organise la fête de la Musique le 24 juin prochain. La veille le vendredi 23 juin a lieu la fête de l'école de Limons. Le podium peut être prêté mais le démontage et remontage sera fait par l'association, et après la fête il sera démonté afin qu'il ne reste pas dehors toute la nuit.

#### Contrôle aire de jeux de l'école :

Un devis a été reçu pour la vérification de l'aire de jeux de l'école. Le conseil municipal valide ce devis.

#### Réserve naturelle :

Une présentation du projet de réserve naturelle sera faite le 25 mai à 20h en présence de madame la Sous-Préfète de RIOM et d'un représentant de la DREAL. Cette réunion est réservée aux élus.

#### Bec de Dore :

Lors de la dernière réunion, le Conseil Départemental a proposé de tenir un stand explicatif sur le BEC de Dore, lors de la fête du saumon.

#### Evaluation de l'école :

L'évaluation de l'école a eu lieu le 28 avril dernier. Elle a lieu tous les 5 ans. Aucune remarque particulière n'a été faite.

#### Caserne des pompiers :

Lors de la commission travaux il a été décidé de demander à l'architecte des devis pour choisir la société pour le diagnostic amiante pour l'ancienne caserne des pompiers.

Concernant la structure 2 choix avaient été évoqués :

- le 1<sup>er</sup> la remonter aux ateliers mais ce n'est pas envisageable question de sécurité.
- le 2<sup>ème</sup> la remonter au stade mais la zone étant inondable ce n'est pas possible.

Il reste la possibilité de la vendre et la personne qui l'achètera devra la démonter elle-même.

Concernant ce qui est stocké à l'intérieur du bâtiment, notamment les anciennes tenues des pompiers, l'idée d'acheter une malle en fer pour les conserver à l'abri de l'humidité est évoquée mais le coût est assez élevé.

Monsieur Anthony FAVIER propose de fournir une caisse en bois avec réhausse et couvercle.

Concernant les meubles ils seront stockés pour le moment dans la grange.

Monsieur Florian PARRA se charge de vérifier que les futurs branchements au réseau d'assainissement ont bien été prévus lors des travaux effectués par l'entreprise DELAVET.

#### Projet vidéo :

Dans le cadre de son Service National Universel, Monsieur Liam DULIEU doit effectuer une mission d'intérêt général. Un projet de vidéo de présentation de la Commune a été choisi. Il débute maintenant et se terminera en décembre. Cette vidéo sera présentée lors des vœux du Maire. Il sera présent aux différentes manifestations des associations. S'il ne peut pas être présent, une vidéo lui sera donnée.

L'idée d'un passage de drone pour le début de la vidéo et la fin a été évoquée mais le coût est assez élevé, environ 1 000€. Un devis sera demandé à la Montagne ainsi qu'à la société Drone Air.

#### Tour de France féminin :

Une réunion d'organisation aura lieu mardi 23 mai. Le bénéfice des recettes réalisées sera reversé au CCAS. Les stands se feront certainement sur la place de la Mairie.

### III -3°) Questions diverses :

- Madame Muriel DELAGE demande si un arrêté de circulation sera pris pour le passage du char de l'USL samedi 20 mai. Monsieur le Maire lui indique qu'un arrêté sera pris et qu'il sera demandé aux dirigeants

de sécuriser le passage du char avec des véhicules devant et derrière. L'utilisation des pétards sera interdite. Et le feu d'artifice se déroulera uniquement au stade.

- Monsieur Anthony FAVIER indique que le fossé au ruisseau de char est bouché. Monsieur le Maire lui répond que les agents sont au courant mais que sans le tracteur ils ne peuvent pas le déboucher complètement. Monsieur Anthony FAVIER demande si ce fossé appartient à la Commune de Limons. Monsieur le Maire va vérifier.

**La séance est levée à 22h16.**



**Astrid ZANUTTO**  
**Secrétaire de séance**



**Matéo MOREL**  
**Maire de Limons**